

Le directeur d'hôpital est **responsable de la gestion administrative et financière de son établissement.**

Il s'efforce de faire le meilleur usage de son budget. Des choix parfois complexes sont pris en concertation avec les équipes médicales.

Le directeur arbitre en définissant les priorités.

Le directeur d'hôpital exerce principalement ses fonctions dans des établissements publics de santé, et leurs groupements hospitaliers de territoire ou des groupements de coopération sanitaire.

Les activités du directeur d'établissement possèdent une double dimension :

Stratégique

- positionne l'hôpital comme acteur d'une démarche de santé publique visant une prise en charge globale des patients (physique mais aussi psychologique et sociale) ;
- participe à la conception et au pilotage du projet d'établissement ;
- conduit une politique efficiente de développement continu de la qualité des soins au bénéfice des patients.

Opérationnelle

- développe des pratiques de management adaptées à la conduite du changement dans un contexte réglementaire en constante évolution et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint ;
- veille à la bonne organisation des services cliniques, médico-techniques, techniques et administratifs de l'établissement ;
- assure la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la gestion économique et logistique dans le contexte local et historique de l'établissement,
- administre le patrimoine de l'établissement ;
- développe des processus et des politiques de communication ainsi qu'un système d'information utiles au dynamisme de l'établissement.